

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

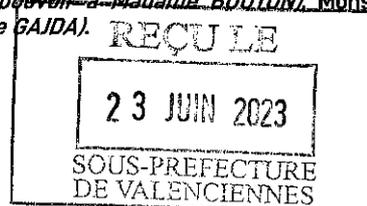
Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.



**DELIBERATION N° 3** : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022 : BUDGET PRINCIPAL.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de clôture de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| → Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de | 3.770.890,46 € (a) |
| → Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de        | 11.341.209,98 €    |

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- |                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| → en dépenses pour un montant de | 4.889.976,40 €     |
| → en recettes pour un montant de | 1.754.792,03 €     |
| soit un solde débiteur de        | 3.135.184,37 € (b) |

Le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à **6.906.074,83 € (a + b)**.

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, doit à présent statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

## DELIBERATION N° 3 DU 9 JUIN 2023 - FEUILLE N° 2

Constatant que le compte administratif présente un excédent total de fonctionnement de **11.341.209,98 €**, il est proposé de l'affecter comme suit :

- **Affectation au compte 1068 :**  
*pour l'exécution du virement obligatoire  
à la section d'investissement* **6.906.074,83 €**
  
- **Affectation du solde - compte R 002 -**  
*« report à nouveau créditeur », soit* **4.435.135,15 €**

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS.**

**Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, FEDDAL.**

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
  
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....

